

VENDÉE



Le département compte trois anciens « quartiers* »
des affaires maritimes :
Les Sables-d'Olonne, Noirmoutier et Yeu.

La Vendée dispose d'un linéaire côtier de 487 kilomètres, côtes rocheuses ou sableuses mais aussi marais maritimes. Elle compte une île du Ponant (Yeu). 294 kilomètres sont ouverts au titre du sentier du littoral.

Sources : Observatoire régional des risques côtiers 2017, CEREMA 2012 ; MTECT sentier du littoral 2019

Dans les zones d'emploi littorales, 12 200 emplois maritimes sont répertoriés. L'activité de construction de bateaux de plaisance est le premier four-

nisseur d'emplois maritimes dans le département. Cette activité se situe dans les zones d'emploi littorales, mais aussi dans des zones de l'intérieur des terres par la présence du groupe SPBI (Bénéteau), leader mondial de la construction de voiliers de plaisance, à La Roche sur Yon et aux Herbiers.

Source : Les emplois de l'économie maritime en 2017, Service des données et études statistiques (SDES) 01/2021. Tourisme, produits de la mer, industrie navale, transport et travaux publics maritimes et fluviaux, recherche et protection de l'environnement littoral et marin, services para-pétroliers et para-gaziers offshore, intervention publique dans le maritime, assurances maritimes inclus.

Les ports

En totalité, 15 points sont autorisés pour le débarquement des produits de la pêche maritime en vue de leur première mise sur le marché. Trois criées y sont implantées à Noirmoutier, Les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Le département compte deux ports de commerce :
Les Sables-d'Olonne et Yeu.

16 ports de plaisance pour 7 452 places sont

répertoriés. Port Olonna avec 1 450 places à flot est le plus grand port du département suivi de Port La Vie avec 1 000 places, hors places visiteurs.

Source : Les retombées du nautisme en Pays de la Loire 2017-2018

Port Olona possède un nouveau port à sec. Il s'agit du premier élément de port Olona 2040. Les 112 places du port à sec vont désormais s'ajouter aux 1 450 places à flot.

Environnement marin

11 hectares ont été acquis par le Conservatoire du littoral en 2022. Parmi eux, 5 hectares se situent à La Tranche-sur-mer (lagune de la Belle-Henriette).

Classement des eaux de baignade :

- 70 sites d'excellente qualité,
- 5 sites de bonne qualité,
- 1 site de qualité suffisante.

1 port certifié Port propre (port des Sablons à Saint-Malo).

Label Pavillon bleu* :

- 6 communes pour une ou plusieurs plages : La Faute-sur-mer, La Tranche-sur-mer, Longeville-sur-mer, Notre-Dame-de-Monts, Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-mer.
- 2 ports de plaisance : Port Bourgenay (Talmont-Saint-Hilaire) et l'île d'Yeu.

Sources : Conservatoire du littoral ; ministère de la Santé et de la Prévention ; Ports propres ; Pavillon bleu

Énergies marines renouvelables

Le parc éolien posé qui sera situé entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier (consortium Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier) produira 496 MW

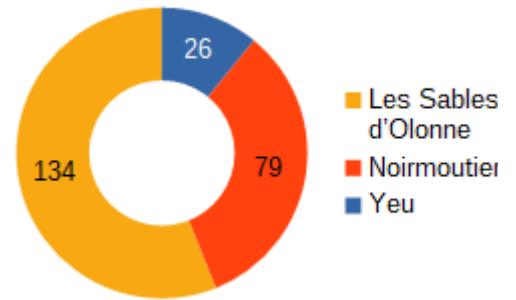
grâce à 62 éoliennes. Les travaux de raccordement ont été lancés à terre.

Pêche professionnelle maritime

239 navires de pêche professionnelle

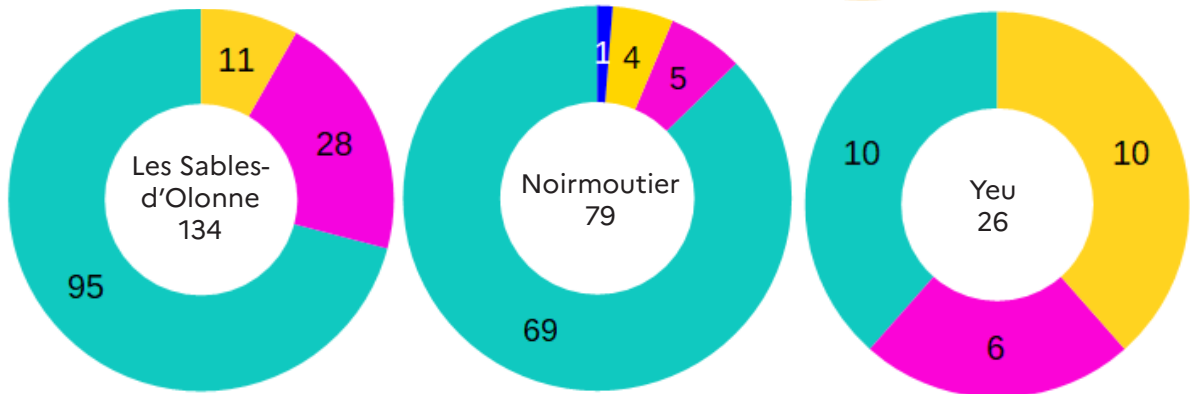
Métiers principalement représentés parmi les navires actifs dans le département : 24 % de tamiseurs, 21 % de fileyeurs*, 11 % de chalutier* exclusifs, 10 % caseyeurs/métiers de l'hameçon, 9 % de chalutiers* non exclusifs et 8 % pratiquant les métiers de l'hameçon.

Source : Ifremer, système d'informations halieutiques - activité des navires de pêche (2020)



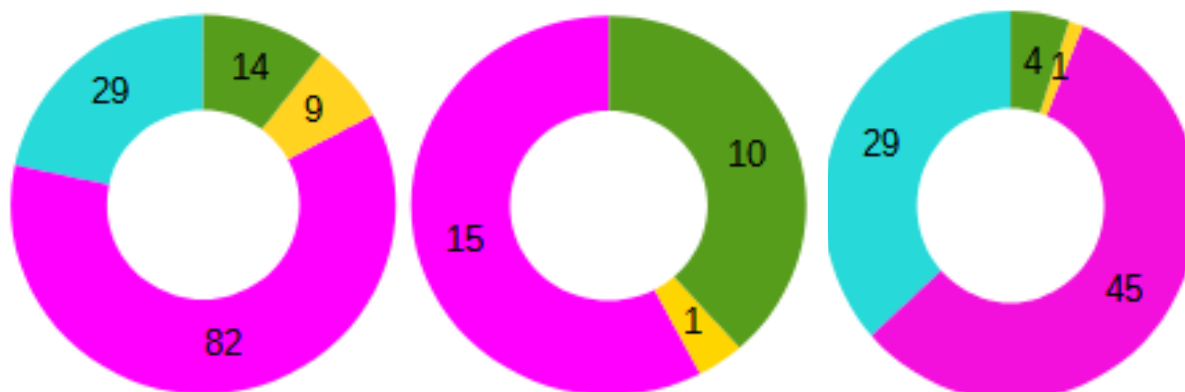
Navires par genre

- Pêche au large*
- Petite pêche*
- Pêche côtière*
- Cultures marines pêche*

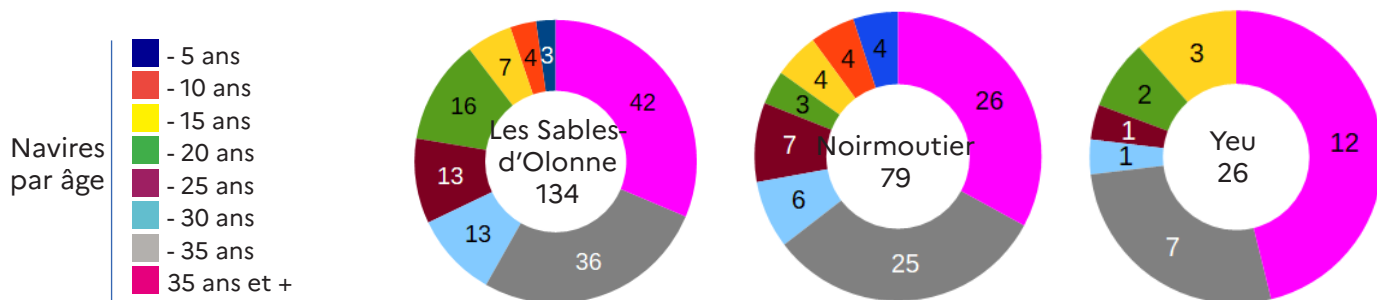


Navires par longueur

- inférieure à 8 m
- inférieure à 12 m
- inférieure à 16 m
- inférieure à 25 m



L'âge moyen des navires est de 30 ans

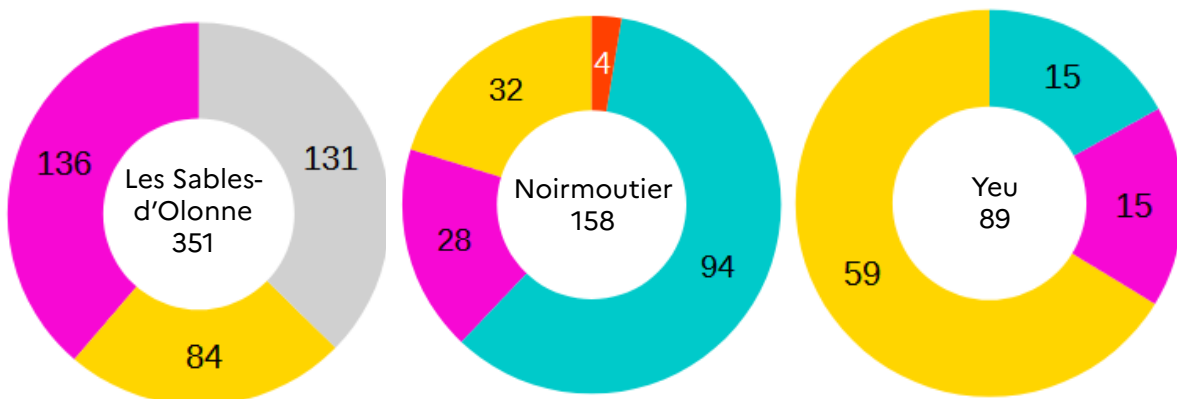


598 emplois de marins-pêcheurs

33 marins étrangers figurent parmi ces professionnels. 18 sont originaires de pays de l'Union européenne, dont 16 du Portugal. Hors Union européenne, 11 marins-pêcheurs sont originaires du Sénégal.

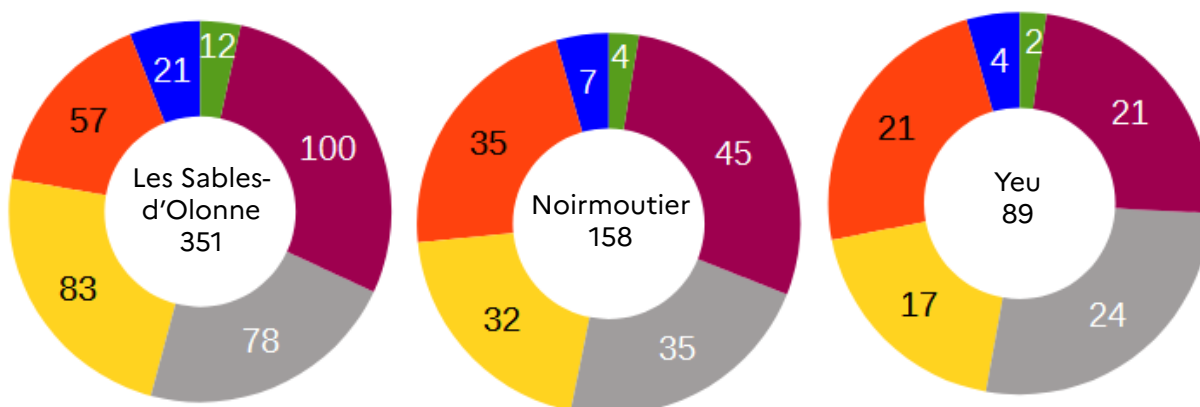
Marins par genre de navigation

- Pêche au large*
- Petite pêche*
- Pêche côtière*
- Grande pêche*
- Cultures marines pêche*



Marins par âge

- 20 ans
- 21 à 30 ans
- 31 à 40 ans
- 41 à 50 ans
- 51 à 60 ans
- + 60 ans



Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Ventes enregistrées par les criées

Le résultat des criées, touchées par de mauvaises conditions météorologiques ou l'absence de certaines espèces, diminue en volume et en valeur.

La sardine quant à elle connaît une très bonne année.

Le département compte trois criées. L'ancien site de la criée de l'île d'Yeu est un point de débarquement. Le MAXIPLON, navire équipé de caissons réfrigérés transporte quotidiennement les produits de la mer débarqués à l'île d'Yeu vers la criée des Sables-d'Olonne.

Commercialisation totale :
11 606 tonnes (-0,57 %)
61,38 millions d'euros (-5,01 %)
5,29 €/kg (-4,47 %)

	Quantité (tonnes)	Variation 2022/2021 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2022/2021 (%)	Prix moyen (€/kg)	Variation 2022/2021 (%)
Noirmoutier	1 567	- 3,33	13	- 3,13	8,30	0,21
Les Sables-d'Olonne	5 742	- 22,57	39	- 8,45	6,79	18,24
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	4 297	63,01	9,38	- 9,07	2,18	- 33,09

Criée de Noirmoutier

Commercialisation totale :
1 567 tonnes (-3,33 %)
13,00 millions d'euros (-3,13 %)
8,30 €/kg (0,21 %)

Les poissons nobles sont la spécialité de cette criée qui bénéficie, en plus de la production des navires noirmoutrins, de celle de navires venant de Bretagne ou de Nouvelle-Aquitaine.

Les quatre premières espèces en tonnage représentent 55 % de la quantité et 60 % de la valeur commercialisées. La sole est la première espèce en valeur.

Les achats à distance ont représenté 24 % du tonnage et 22 % de la valeur commercialisés en 2020.

71 acheteurs ont fréquenté la criée, 36 professionnels (dont 24 mareyeurs) sont agréés pour l'achat à distance.

95 navires ont vendu leur production sous la halle à marée dont l'effectif est de 11 personnes. La majorité de la production provient de fileyeurs.

Espèces principales	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
CONGRE	358	23	0,78	6	2,18
SOLE (perdrix, pôle, sénégalaise)	231	15	4,06	31	17,58
BAR COMMUN OU EUROPÉEN	150	10	2,43	19	16,20
SEICHE COMMUNE	116	7	0,58	4	5,00
BAUDROIE	81	5	0,49	4	6,05
MERLAN	66	4	0,30	2	4,55
PIEUVRE, POULPE	44	3	0,32	2	7,27
RAIE LISSE dite BLONDE	34	2	0,11	1	3,24
DORADE ROYALE	27	2	0,48	4	17,78
CALMAR	23	1	0,22	2	9,57

Au niveau national, la criée occupe la première place en valeur pour la commercialisation du bar et de la sole.

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée des Sables-d'Olonne

Commercialisation totale :
5 742 tonnes (-22,57 %)
39,00 millions d'euros (-8,45 %)
6,79 €/kg (18,24 %)

Après un début d'année 2022 compliqué, la criée des Sables-d'Olonne a fini l'exercice à plein régime au dernier trimestre grâce à la saison des céphalopodes mais enregistre ses plus faibles apports depuis 10 ans.

Tout comme le volume, la valeur commercialisée continue de baisser. La sole est la première espèce en valeur.

Les achats à distance ont couvert 18 % du tonnage et 17 % de la valeur commercialisés en 2020.

160 acheteurs ont fréquenté la criée. 83 acheteurs (dont 54 poissonniers et 29 mareyeurs) sont agréés pour l'achat à distance.

199 navires ont vendu leur production sous la halle à marée dont l'effectif est de 59 personnes. Ce sont les fileyeurs, suivis des senneurs de fond puis des chalutiers qui fournissent la majorité de la production.

Espèces principales	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
MERLU COMMUN	1 104	19	3,76	10	3,41
SEICHE COMMUNE	766	13	3,52	9	4,60
SOLE COMMUNE	537	9	9,04	23	16,83
CALMAR	503	9	3,87	10	7,69
BAR COMMUN OU EUROPÉEN	329	6	4,54	12	13,80
THON GERMON	255	4	0,74	2	2,90
ROUGET-BARBET DE ROCHE	250	4	1,75	4	7,00
MAQUEREAU	184	3	0,38	1	2,07
BAUDROIE	151	3	0,87	2	5,76
PIEUVRE, POULPE	125	2	0,84	2	6,72

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Au niveau national, la criée occupe la première place en valeur pour la commercialisation du bar et de la sole.

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Commercialisation totale :
4 297 tonnes (63,01 %)
9,38 millions d'euros (9,07 %)
2,18 € /kg (-33,09 %)

La sardine couvre 74 % du tonnage et 20 % de la valeur commercialisés. La sardine destinée aux conserveries à elle seule représente 61 % des apports pour 10 % de la valeur. Le cours sur le marché de la conserve est plus faible (0,33 €/kg contre 1,63 €/kg pour la sardine fraîche).

La bonne campagne sardinière a permis à la criée de maintenir son chiffre d'affaires. Le tonnage de la sardine augmente de 44 %, son prix moyen en criée a cependant baissé de 13 %. Elle devient la première espèce commercialisée à la criée.

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
SARDINE	2 721	63	1,36	14	0,50
MERLU	356	8	1,36	14	3,82
CHINCHARD À QUEUE JAUNE	238	6	0,61	7	2,56
CONGRE	165	4	0,35	4	2,12
MAQUEREAU	121	3	0,18	2	1,49
MERLAN	115	3	0,53	6	4,61
THON GERMON	107	2	0,29	3	2,71
BAR (Chalut, ligne, filet)	81	2	1,22	13	15,06
SOLE (perdrix, pôle, sénégalaise)	63	1	1,14	12	18,10
LIEU JAUNE	23	1	0,28	3	12,17

Au niveau national, la criée occupe la première place en valeur pour la commercialisation du bar et de la sole.

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

La pêche à pied professionnelle

XXX permis nationaux de pêche à pied ont été délivrés par l'administration.

XXX licences de pêche à pied professionnelle de coquillages ont été délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* des Pays de la Loire.

Environ 80 embarcations sont utilisées pour le transport des coquillages pêchés à pied.

XXX tonnes, c'est l'estimation du tonnage pêché sur les gisements de Vendée en 2022, réparti ainsi :

- XXX tonnes de palourdes,
- XXX tonnes de moules,
- tonnes de coques,
- tonnes d'huîtres creuses,
- tonnes de bigorneaux,
- tonnes d'algues de rive.

Source : DDTM/DML 85

Les structures professionnelles de la pêche

Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* (COREPEM) a son siège aux Sables-d'Olonne. La composition de son conseil a été renouvelée en 2022.

Trois coopératives dédiées à la pêche sont installées en Vendée :

* la coopérative maritime de l'entente cordiale dont le siège est à Saint-Gilles-Croix-de-Vie regroupe les coopératives des Sables-d'Olonne, de l'Aiguillon-sur-mer, de l'île d'Yeu, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, de Charron et de La Rochelle.

* la coopérative maritime de Beauvoir sur Mer,

* la coopérative maritime de Noirmoutier.

L'OP Vendée et l'OPPAN à Noirmoutier sont deux organisations de producteurs généralistes.

Quatre structures en charge de la gestion administrative des armements sont établies en Vendée : l'ACAV aux Sables-d'Olonne avec une antenne à Yeu, l'ACOPAN à Noirmoutier et l'ACAVIE à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le groupement de gestion aquacole de la baie de Bourgneuf à Beauvoir-sur-mer.

Le mareyage*

35 sociétés de mareyage sont identifiées en Vendée dont :

- 28 sociétés ayant leur siège social et disposant de 33 implantations dans le département,
- 7 sociétés ayant leur siège social hors Vendée et disposant de 10 implantations dans le département.

Source : DDTM/DML 85

Aquaculture marine

Le comité régional de la conchyliculture a son siège à Beauvoir-sur-mer. La composition de son conseil a été renouvelée en 2022.

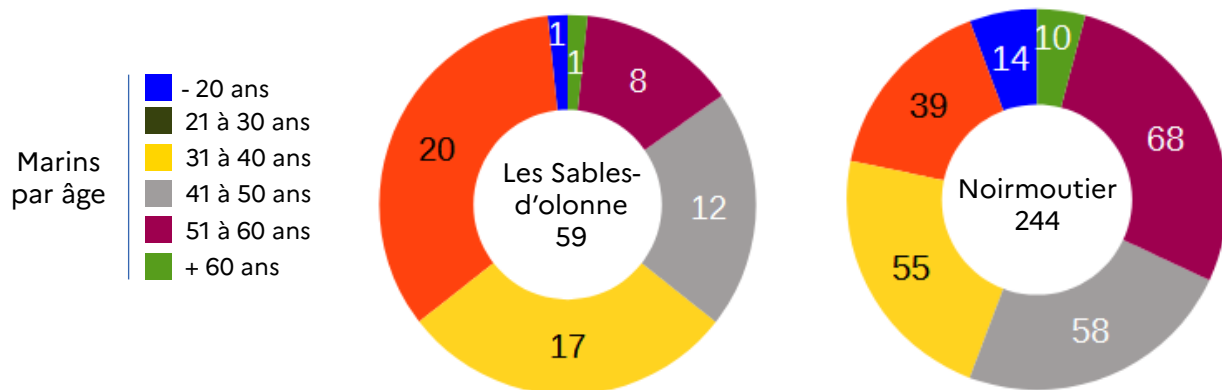
4 807 concessions sont accordées à 380 concessionnaires.

	Nombre de concessions accordées	Surface (ha)	Nombre de détenteurs
Les Sables-d'Olonne	3 006	53	120
Noirmoutier	1 775	589	258
Yeu	26	103	2
TOTAL	4 807	745	380

Sources : DGAMPA/SDNUM

246 navires⁽¹⁾ aquacoles immatriculés et 303 emplois de marins⁽²⁾

42 femmes font partie des 303 marins du département.



Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins ; les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

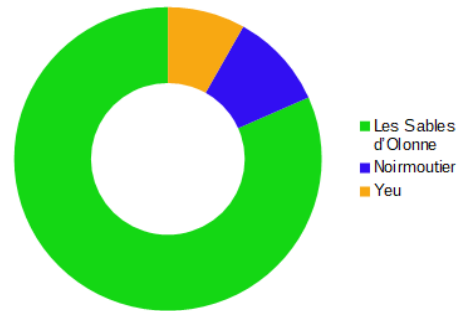
(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2021 cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires *Source : DGAM-PA/SDNUM*. (2) Statistiques emplois déclarés en fonction du quartier* d'armement du navire *Source : DGAMPA/SDNUM, à partir des déclarations sociales nominatives des armements*.

Transport maritime

49 navires immatriculés⁽¹⁾

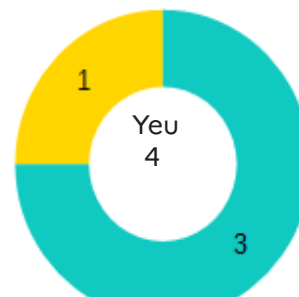
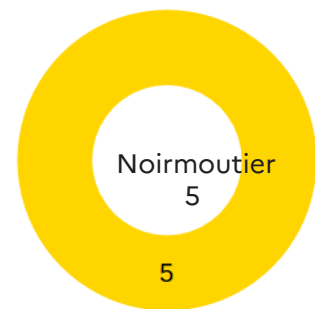
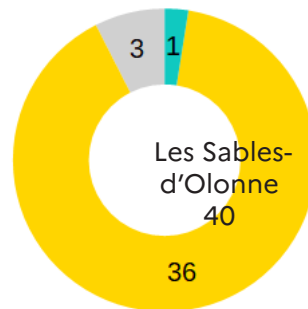
22 navires de plus de 20 ans.

21 navires de plus de 25 mètres.



Navires par genre de navigation

- Pilotage *
- Navigation côtière*
- Cabotage* national



Seuls trois genres de navigation sont répertoriés pour les navires de transport immatriculés dans le département.

Parmi les armements de transport de marchandises ayant leur siège en Vendée, on peut citer Yeu Continent, Pajarola et Cie, ainsi que A2TMI (navire

Maxiplon) et la société de travaux maritimes et sous-marins Atlantique Scaphandre.

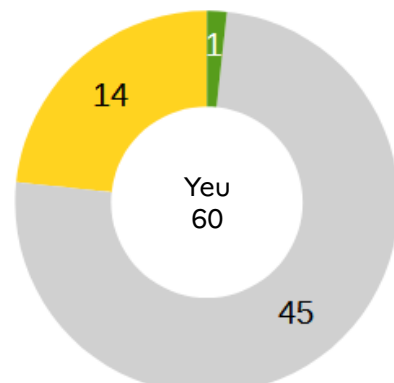
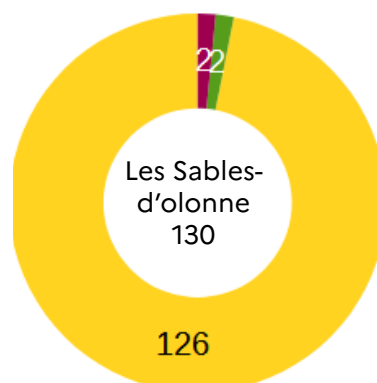
191 emplois de marins

Parmi les 60 marins actifs sur les navires armés au transport :

- 15 femmes,
- 2 marins étrangers.

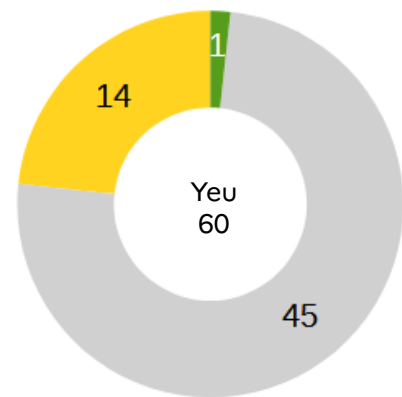
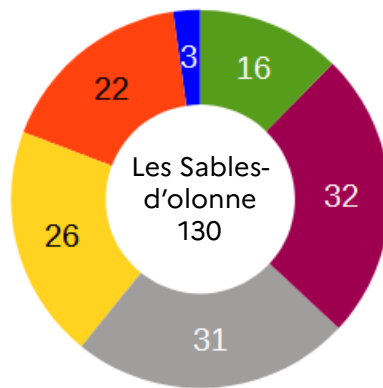
Marins par genre de navigation

- Navigation côtière *
- Cabotage* national
- Cabotage international*
- Remorquage*
- Pilotage*
- Long cours*
- Lamanage*



Le seul marin de Noirmoutier est identifié en cabotage international et relève de la tranche d'âge 31 à 40 ans.

Marins
par âge



Un trafic marchandise en baisse de 17 %

846 248 tonnes de marchandises ont transité par le port de commerce des Sables-d'Olonne. Les importations baissent de 18 % et les exportations de 14 %. L'ensemble des postes est orienté à la baisse. Seuls les exports de ferraille et de tournesol stagnent. Poste principal avec 43 % du trafic, les importations de sable baissent de 12 % (367 043 tonnes). Deuxième poste en volume avec 9,5 % du trafic, les importations de ciment baissent également (-16 %). Les exportations de céréales (225 286 tonnes) baissent de 22 %.

2022 est l'année la plus faibles des cinq dernières années.

Le port a accueilli 430 bateaux, dont 146 rotations du Casam IV qui assure la desserte avec l'île d'Yeu, 157 sabliers et 125 cargos.

La régie départementale Yeu continent a transporté 145 006 tonnes de marchandises et 11 312 véhicules.

Le trafic vers l'île d'Yeu à partir de Fromentine et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie s'établit à 753 723 passagers, soit une hausse de 13 % par rapport à 2021.

Le nouveau navire à passagers La Vendéenne en remplacement du navire Saint-Sauveur exploité par la Compagnie vendéenne a rejoint Fromentine.

Les pilotes de la station de pilotage* de la Loire, affectés au pilotage* du port des Sables-d'Olonne ont réalisé 442 mouvements de navires.

Industrie navale

507 millions d'euros de navires et bateaux ont été exportés à partir des chantiers du département en 2022.

Source : Direction Générale des Douanes

Parmi les grands chantiers navals présents dans le département, il faut citer deux chantiers notables et qui réalisent une grosse part de leur activité à l'export :

- Bénéteau, leader mondial de navires de plaisance dont le siège est à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (cf pages XX).
- Océa spécialisé dans la construction en aluminium dont le siège est aux Sables-d'Olonne. Le chantier (cf page XX) a construit le patrouilleur des affaires maritimes Gyptis de 46 mètres affecté en Méditerranée en 2022.

Plaisance, loisirs nautiques et pêche de loisir

35 397 bateaux de plaisance immatriculés

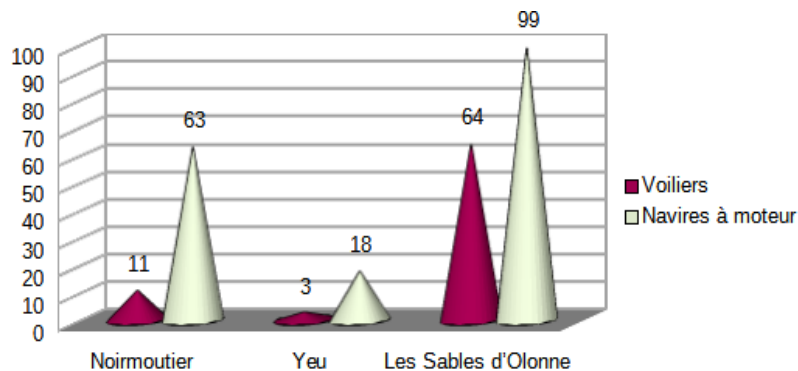
	Nombre de bateaux de plaisance immatriculés
Les Sables-d'Olonne	20 505
Noirmoutier	11 405
Yeu	3 487

Le département compte :
74 % de bateaux à moteur.
3 % de la flotte métropolitaine.

Bateaux ayant une longueur inférieure à 5 mètres :
52 % pour Les Sables-d'Olonne
59 % pour Noirmoutier
56 % pour Yeu

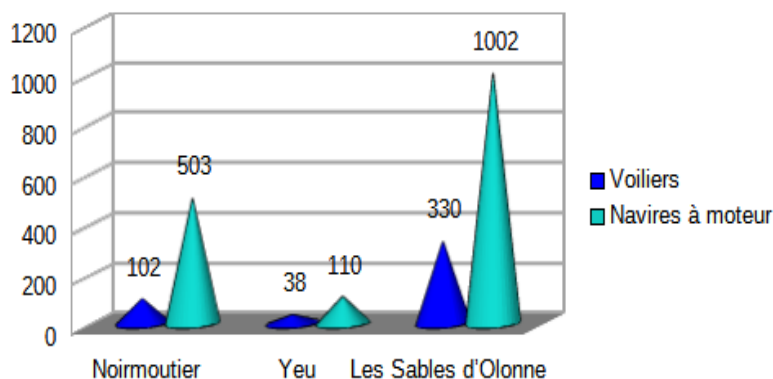
258 premières immatriculations

Le nombre de premières immatriculations baisse de 15 % par rapport à 2020.



2 085 mutations de propriété

Le nombre de mutations de propriété augmente de 12 % par rapport à 2020.



Les permis mer

1 059 permis pour la navigation de plaisance en mer ont été délivrés : 927 permis côtiers*, 39 permis «eaux intérieures»* et 93 extensions hauturières, soit une diminution de 49 % par rapport à 2021.

Source : DDTM/DML 85

Ils ont pu être formés dans l'un des 18 bateaux-écoles agréés dans le département par la DDTM/DML. Certaines sociétés peuvent être implantées dans plusieurs villes vendéennes.

Les loisirs nautiques

De nombreuses structures susceptibles de proposer des activités en mer labellisées ou affiliées à une fédération sont présentes dans le département

(plongée, pêche sous-marine, voile, char à voile, canoë-kayak, aviron, kite-surf et cerf volant, surf).

La pêche de loisir

XX autorisations de pose d'un filet fixe* sont délivrées annuellement par la DDTM/DML pour la pêche de loisir dans la zone de balancement des marées*.

Source : DDTM/DML 85

La DIRM NAMO délivre quant à elle les autorisations pour la pêche de loisir du thon rouge pour les navires de plaisance immatriculés dans le département.

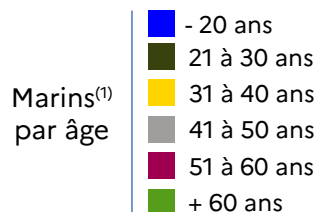
Les manifestations nautiques

XX manifestations nautiques ont été enregistrées par l'administration.

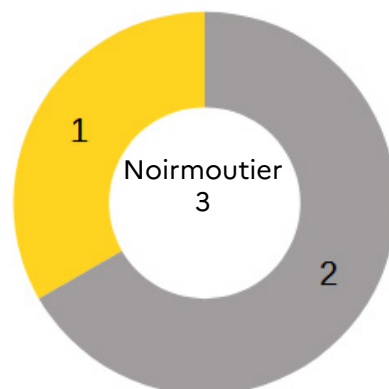
Les 1000 milles des Sables, dont la deuxième édition a eu lieu en 2022, est une course en solitaires

ouverte aux Class 40 et aux Ocean Fifty qui part et arrive aux Sables-d'Olonne en passant par le cap Finisterre en Espagne et le phare du Fasnet à la pointe sud de l'Irlande.

Plaisance professionnelle



Le seul marin des Sables-d'Olonne relève de la tranche d'âge des plus de 60 ans.



Un navire⁽²⁾ de plaisance professionnelle est immatriculé en Vendée. Il pratique la navigation côtière.

(1) Statistiques emplois déclarés en fonction du quartier* d'armement du navire Source : DGAMPA/SDNUM, à partir des déclarations sociales nominatives des armements. (2) Navire actif au moins 1 jour en 2021 cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle du navire Source : DGAMPA/SDNUM.

Sécurité maritime

229 aides à la navigation (phares, bouées*, tourelles*, amers*, espars*) sur le littoral ou en mer sont gérées par la DIRM NAMO (subdivision des phares et balises).

393 opérations⁽¹⁾ de recherche et de sauvetage au large du département ont été coordonnées par le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de la DIRM NAMO basé à Étel, sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique.

220 bénévoles de la SNSM sont présents au sein de 6 stations permanentes disposant de 11 moyens nautiques dans le département.

La DIRM NAMO dispose d'une antenne de son centre de sécurité des navires des Pays de la Loire aux Sables-d'Olonne. Elle assure les visites de sécurité de navires professionnels français (navires de transport et de pêche professionnelle).

(1) Opérations dans le département : ports et accès, bande des 300 mètres des plages, eaux territoriales.

Sources : DIRM NAMO ; SNSM

Formation maritime et recherche

L'école des formations maritimes (Les Sables-d'Olonne et île d'Yeu), ainsi que la Maison Familiale Rurale de Challans, assurent des formations initiale et continue à la pêche pour la première et aux cultures marines pour la seconde.

26 élèves ont été accueillis dans ces établissements à la rentrée 2022, dont 18 apprentis.

Source : DIRM NAMO

Patrimoine maritime

Sont protégés au titre des monuments historiques :

- 7 phares ou feux,
- 8 navire.

Sources : DIRM NAMO ; DRAC Pays de la Loire

16 190 personnes ont visité l'un des deux phares ouverts au public en Vendée : le grand phare de l'île d'Yeu ou la tour d'Arundel aux Sables-d'Olonne.

Sources : gestionnaires des phares